



SAS NANTES COORDINATION SECURITE - NCS
14, rue Jan Palach Z.A. de la Lorie
44800 SAINT HERBLAIN
Tél. : 02 40 59 35 42 / Portable : 06 07 73 65 51
Email : ncs.formation@orange.fr
Site Internet : www.ncs-formation-amiante.fr



Réf. : PRGPOC1-A-25-S4

ANNEXE 1 : PROGRAMME **INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER L'EMISSION** **DE FIBRES D'AMIANTE - Sous-Section 4**

OPERATEUR DE CHANTIER **FORMATION PREALABLE**

REFERENCE DE LA FORMATION : ARRETE DU 23 février 2012
Activités relatives au 2° de l'Article R 4412-94 du Code du Travail

Objectif pédagogique : Être capable d'appliquer les procédures recommandées par l'encadrement pour les activités sur des matériaux amiantés de la sous-section 4 en toute sécurité et développer ses compétences en matière de prévention.

Personnel concerné : tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire.

Conditions préalables : La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur. L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Pré-requis :

- Maîtriser la langue Française (lu et écrit)

Méthodes et Moyens pédagogiques :

- Salle de cours et Plate-forme pédagogique situées à SAINT HERBLAIN (44)
- Exposition à l'aide de matériel audiovisuel et matériel de démonstration.
- Participation des stagiaires.
- Exercices d'application sur la plateforme pédagogique.

Intervenants :

Coralie QUELMÉ Formatrice Certifiée INRS et OPPBTP Sous-section 4 et Sous-section 3

Durée : 2 journée de 7 heures soit 14 heures.

Nombre de stagiaires : 8 stagiaires maximum par session

Horaires : Matin : 8h30 à 12h00 - Après-midi : 13h30 à 17h00

Documents remis aux stagiaires :

Documents relatifs aux méthodes d'exécution dans un environnement amianté.

Programme :

- connaître les caractéristiques et propriétés de l’amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l’effet synergique du tabagisme ;
- connaître les exigences de la réglementation relative à l’interdiction de l’amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d’exposition et à l’attestation d’exposition qui doit lui être remise lorsqu’il quitte l’entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l’inspection du travail, élimination des déchets amiantés.

Les points suivants font notamment l’objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :

- connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l’amiante et être capable d’alerter, en cas de doute, les personnels d’encadrement de la présence éventuelle d’amiante ;
- connaître et être capable d’appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l’environnement.

Sont notamment visées :

- les méthodes de réduction d’émission de fibres d’amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- les procédures d’entrée et de sortie de zone ;
- connaître le rôle des équipements de protection collective. Être capable de les utiliser selon les consignes établies. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d’alerter le personnel d’encadrement ;
- connaître et être capable d’appliquer les consignes d’hygiène dans les bases de vie ;
- être capable d’utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d’efficacité et les durées de port en continu recommandées. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d’alerter le personnel d’encadrement ;
- connaître les durées maximales d’intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ;
- être capable d’appliquer les procédures de conditionnement, d’étiquetage, de stockage, d’évacuation et d’élimination des déchets ;
- connaître et être capable d’appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d’urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d’accident ou d’intoxication.

Modalités d'Évaluations :

Une épreuve théorique de 20 minutes est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponse courte permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment à :

- les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- les moyens de protection, les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques
- les destinataires du mode opératoire

Une épreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

Mettre en œuvre l'organisation et la réalisation de l'intervention de sa préparation à son repli et au traitement des déchets

Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)

Préserver sa santé et sa sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées, tout en préservant l'environnement ;

Alerte de sa hiérarchie lors de toute situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

Sanction de la formation :

Attestation de Compétence si réussite aux évaluations.

Validité 3 ans

Documents remis aux stagiaires :

Documents relatifs aux méthodes d'exécution dans un environnement amianté.

Tarif : A partir de 245,00 € HT la journée